NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/841
10 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 10 OCTOBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion au sommet de l'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité, qui a eu lieu à Luanda le 2 octobre 1996, et de demander qu'il soit distribué en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Machivenyika Tobias MAPURANGA

ANNEXE

Communiqué publié à l'issue de la réunion au sommet de l'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité, tenue à Luanda, le 2 octobre 1996

1. La réunion au sommet de l'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité a eu lieu à Luanda le 2 octobre 1996.

2. Y ont participé les personnalités suivantes :

Zimbabwe :	le Président Robert Gabriel Mugabe (Président de la réunion)
Afrique du Sud :	le Président Nelson Mandela
Angola :	le Président José Eduardo dos Santos
Bostwana :	le Président Ketumile Masire
Mozambique :	le Président Joaquim Chissano
Namibie :	le Président Sam Nujoma
Zambie :	le Président Frederick J. T. Chiluba
Swaziland :	le Premier Ministre B. S. Dlamini
Lesotho :	le Vice-Premier Ministre M. P. Mosisili
Maurice :	le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale et régionale, M. Paul Raymond Berenger
Malawi :	le Haut Commissaire par intérim en Namibie, M. T. L. Maruwasa

3. Les participants ont été informés par le Président de la République d'Angola, M. José Eduardo dos Santos, de l'état du processus de paix aux termes du Protocole de Lusaka de 1994.

4. Les participants ont également été informés de la situation concernant l'ensemble du processus de paix en Angola par M. Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola.

5. Les participants ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur des progrès accomplis dans l'application et l'impasse apparente.

6. Les participants ont vivement déploré l'absence du dirigeant de l'União Nacional a Independência Total de Angola (UNITA), M. Jonas Savimbi, à la réunion au sommet à ce stade crucial du processus de paix. Les participants ont estimé que sa présence aurait éminemment contribué à faire comprendre les préoccupations et les craintes de l'UNITA, et ils ont regretté qu'il n'ait pas saisi cette occasion de relancer le processus de paix.

7. Les participants ont invité le Gouvernement angolais et l'UNITA à tenir une réunion à un niveau élevé dès que possible en vue de préparer la voie au règlement de toutes les questions en suspens, y compris la constitution de l'armée nationale et la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationale conformément aux dispositions du Protocole de Lusaka.

8. Les participants ont invité instamment l'UNITA à se conformer aux obligations qui lui incombent dans les délais prévus par le Protocole de Lusaka et la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité. À cet égard, les participants ont en outre invité tous les pays à s'abstenir de tout acte susceptible de faire obstacle au règlement du conflit angolais.

9. Les participants ont invité la communauté internationale a continué de fournir des ressources financières pour le processus de paix afin de faciliter la démobilisation des ex-combattants et leur réinsertion dans la société.

10. Les participants ont noté que la situation prévalant en Angola est le principal obstacle au rétablissement de la stabilité dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe qui entrave sérieusement l'exécution des programmes conjoints de développement de la région et, à cet égard, ont instamment invité l'UNITA à s'attacher à rétablir la paix et la démocratie en Angola de manière à contribuer à l'instauration d'une ère nouvelle de paix et de coopération en Afrique australe.

11. Les participants se sont félicités des efforts déployés par le Secrétaire général, son Représentant spécial pour l'Angola, le personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et les trois États observateurs de l'application du Protocole de Lusaka.

12. Les participants ont décidé d'envoyer à New York une délégation composée de cinq ministres pour exposer au Conseil de sécurité la position régionale touchant le processus de paix en Angola.

13. Les participants ont demandé au Conseil de sécurité de prendre en considération lors de sa prochaine réunion sur l'Angola, les derniers agissements de l'UNITA et l'ont engagé à prendre des mesures dans le cadre de la résolution 864 (1993) pour obliger l'UNITA à respecter intégralement et d'urgence les échéances fixées par le Conseil.

14. Les participants ont remercié le Gouvernement et le peuple angolais de la chaleureuse hospitalité dont ils avaient bénéficié ainsi que leurs délégations.